

Lorsque des risques de chute, de projection, de heurt au niveau de la tête ne peuvent pas être supprimés ou évités par des mesures de prévention collectives, le recours au casque est nécessaire.

Cette fiche vous aidera à identifier les éléments à prendre en compte pour choisir l'équipement le plus adapté à vos besoins.

## CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE, DES RISQUES ET CONFORT D'USAGE

Pour qu'un casque soit porté et qu'il protège efficacement son utilisateur, il convient de choisir un équipement adapté :

- À la nature du risque : heurt contre des objets immobiles, chutes d'objets lors de travaux de gros œuvre ou d'élagage.
- Au confort de l'utilisateur : taille, poids de l'équipement, hygiène, encombrement.
- À l'environnement dans lequel l'utilisateur évolue : ambiance thermique, encombrement de l'espace, postures de travail
- Aux autres risques contre lesquels l'utilisateur doit se protéger : risque de contact électrique, risque de projection de matières en fusion... Mais aussi la possibilité d'adapter des éléments amovibles sur le casque tels qu'une visière, des protecteurs antibruit, une lampe...

## LES TYPES DE CASQUES

Un casque est composé :

- **D'une calotte** : c'est la partie extérieure du casque destinée à résister aux chocs extérieurs. Le matériau dont elle est composée influencera la durée de vie du casque et sa résistance au milieu extérieur.

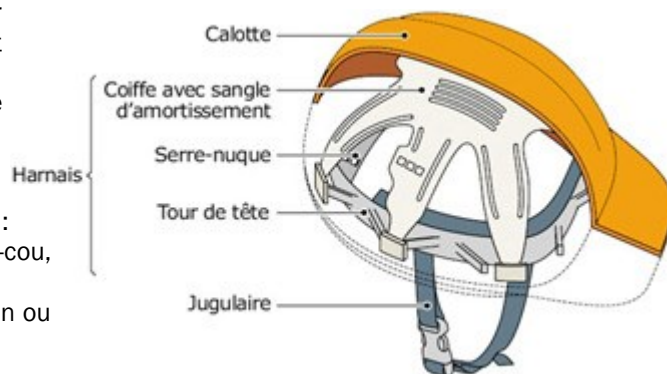
Matière de la calotte	Polyéthylène <b>PE</b>	Polyamide <b>PA</b>	Polycarbonate <b>PC</b>	Acrylonitrile butadiène styrène <b>ABS</b>	Polyester renforcé <b>GRP ou UP</b>
Durée de vie moyenne	36 mois	48 mois	48 mois	48 mois	60 mois

Durée de vie moyenne d'un casque en fonction de la matière de la calotte

- **D'un harnais** : en contact direct avec la tête, il maintient le casque en place et absorbe les chocs. Il est constitué d'un tour de tête, d'un serre nuque et d'une coiffe. Le tour de tête devra être doublé d'un bandeau frontal présentant des qualités de confort et d'hygiène.
- Le casque peut être complété d'une **jugulaire** qui assure le maintien du casque sur la tête.

Les casques peuvent être munis d'un ou plusieurs accessoires afin :

- d'augmenter le confort de l'utilisateur : bonnet ou cache-cou, lampe...
- de le protéger contre d'autres risques : lunettes de protection ou écrans, dispositifs antibruit...



Les casques de protection peuvent être classés en plusieurs catégories :

- les casques de protection d'usage courant (EN 397) utilisés sur la plupart des chantiers et dans l'industrie.
- les casques de protection à haute performance (EN 14052) utilisés par exemple sur des chantiers de gros œuvre, d'élagage.
- les casques répondant à des risques ou usages particuliers : casque de sécurité pour soudeur (casque de protection associé à une protection visuelle pour soudeur), casque électriquement isolant.



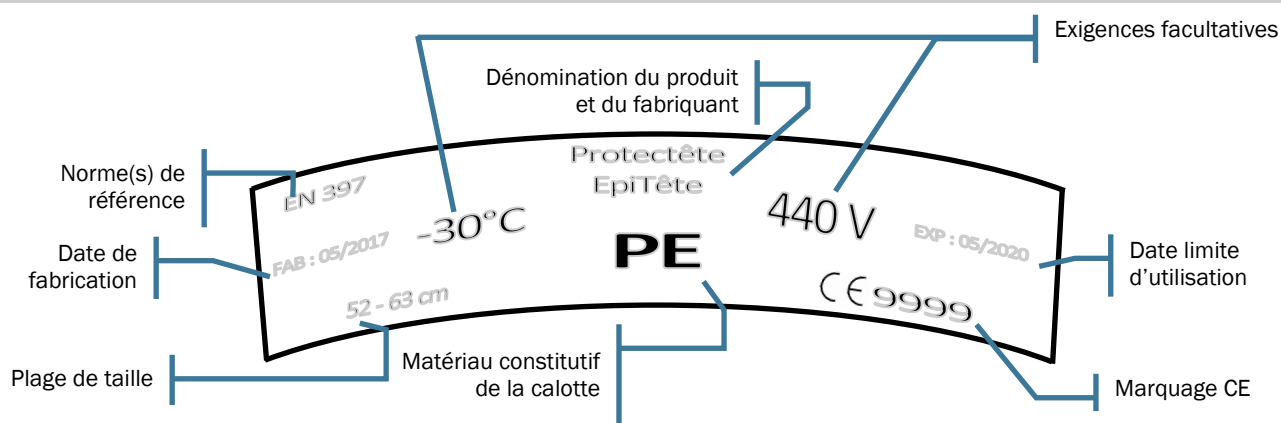
## LES EXIGENCES NORMATIVES

Les références aux caractéristiques des casques sont normées et sont inscrites sur l'étiquette de ce dernier :

Caractéristique et marquage		Casques de protection EN 397	Casques de protection haute performance EN 14052
Absorption des chocs		Caractéristiques obligatoires	Caractéristiques obligatoires
Résistance à la pénétration			
Résistance à la flamme			
Point d'ancrage de la jugulaire			
Essais électriques	440V ou 1000V	Optionnelle	Optionnelle
Résistance aux chocs à très basses températures	-20°C ou -30°C ou -40°C	Optionnelle	Optionnelle
Résistance aux chocs à très hautes températures	+150°C	Optionnelle	Optionnelle
Résistance à la chaleur radiante	7kW/m <sup>2</sup> ou 14kW/m <sup>2</sup>		Optionnelle
Résistance à la déformation latérale	LD	Optionnelle	
Résistance aux projections de métaux en fusion	MM	Optionnelle	Optionnelle

**Attention :** les casquettes anti-choc repérées par la norme EN812, ne sont pas des casques de protection et n'apportent pas une absorption contre les chocs et une résistance à la pénétration équivalente à un casque de protection.

## L'ETIQUETTE DU CASQUE



## Références

Code du travail, articles R.4323-91 et suivants

ED 992 Les casques de protection : choix et utilisation (INRS)

Fiche prévention B7F0215 Équipement de protection individuelle : le casque (OPPBT)